



Résiliation cours minerve

Par **Guizmo57**, le **10/12/2018** à **16:57**

Bonjour je me suis inscrite aux cours minerve le 30 août j ai résilié mon contrat avant le 24 octobre car je n ai toujours pas reçu de cours et j avais perdu mon emploi et actuellement retrouver un mais avec moins d heure. Cependant je n ai pas envoyé la lettre de résiliation en recommandé donc j ai appelé et la ils me disent que les 3 mois sont dépassés et qu ils ne peuvent rien faire que je dois payé la totalité suite à cette annonce j envoie un courrier en rar en expliquant la situation et qu ils doivent m indiquer la sommes restante à payer soit les 30% mentionné dans le contrat. Aujourd'hui je Reçois un recommandé me disant que la résiliation est impossible.

Actuellement je n ai toujours pas reçu de cours. Et donc j ai arrêter les prélèvements.

Que puis je faire ? Pour arrêter de payer cette formation ?

Merci d avance pour votre réponse.

Par **Visiteur**, le **10/12/2018** à **21:45**

Bonjour,

Il était prévisible qu'il ne répondent pas à une lettre normale si les conditions précisent R/AR.

C'est davantage sur le fait que vous n'avez pas reçu les cours qu'il faudra insister.

Pour votre information, je vous suggère d'utiliser notre moteur de recherche car de nombreux sujet existent sur des cas comme le vôtre, pour différents organismes par correspondance.

Par **Guizmo57**, le **10/12/2018** à **22:01**

Merci pour votre réponse